

ÉTABLIR UN RAPPORT DE FORCE ET ATTAQUER SUR TOUS LES FRONTS A LA FOIS

FICHE 2 ET 5



Pour lutter contre un projet inutile, il est nécessaire dès le départ de taper fort pour établir un rapport de force. Les rassemblements et manifestations permettent de montrer votre force collective, mais ne sont pas toujours suffisantes. Pour y arriver, nombre d'actions sont possibles.

A MISER SUR LES ACTIONS « CLASSIQUES »

Pour marquer le coup dès le départ, pensez aux affiches/banderoles sur les portails, les façades ; avec l'accord du Maire, dans les espaces publics et aux entrées de la commune concernée.

Vous pouvez aussi faire une chaîne humaine, organiser un pique-nique, une réunion publique...

C'est aussi l'occasion de récolter de l'argent pour financer vos recours juridiques.

Présentez votre action dès que vous en avez l'occasion : sur les forums d'associations, les brocantes, à l'entrée des conseils municipaux ou communautaire, devant la permanence d'un député etc... Bien sûr, plus vous avez d'adhérents et de soutiens, plus il est aisé d'organiser une manifestation, une pétition, de mobiliser les riverains, d'être présents sur les réseaux sociaux et de regrouper les compétences.



B INSTALLER LA PRESSION SUR LE PORTEUR DE PROJET

Adressez un premier courrier en lettre recommandée (LR) avec accusé de réception (AR) au porteur de projet, organisez une manifestation devant ses locaux, apostrophiez-le au cours d'une réunion publique (à la manière d'Elise Lucet !). Sous la pression des associations, du PNR du Vexin, des élus et de onze procédures juridiques, le cimentier Calcia a annulé son projet de carrière, contraint de reconnaître- finalement qu'« il n'était pas accepté localement ».

Dans les dossiers soumis à enquête publique, il est fréquent que les cabinets d'études, financés par le porteur de projet, rendent un travail biaisé (ex : la qualité de l'air est bonne alors que la qualité de l'air est mauvaise). Si vous êtes sûrs de votre analyse, n'hésitez pas à leur envoyer une LR avec AR en mettant en copie le porteur de Projet et le service de l'Etat concerné.

C UTILISER DES ACTIONS COUP DE POING ET DÉSŒBÉISSANCE CITOYENNE NON-VIOLENTE

Les mouvements comme Alternatiba, Greenpeace, Extinction Rébellion ... sont connus pour leurs actions « flash ». Elles peuvent être bon enfant et pourtant très efficaces sur le plan médiatique. Exemples : les « faucheurs de chaises » (réquisition de 196 chaises dans des agences bancaires par ANV-COP21). Ou une action d'AVL3C : distribuer des plants de tomate aux élus à l'entrée d'un conseil communautaire pour rappeler l'importance de la terre, de l'eau, etc, dans le dossier carrières susmentionné. Il y a aussi des actions plus provocantes comme celles des Femem. Attention, certaines actions peuvent entraîner des conséquences juridiques, il faut bien se renseigner sur la légalité de l'action.

D METTRE LA PRESSION SUR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Repérez les services de l'État concernés et faites-leur dès le départ une LR avec AR pour leur expliquer pourquoi vous êtes en désaccord avec le projet. Étayer avec des arguments précis et chiffrés. Demandez un RDV au Préfet et si besoin remontez jusqu'aux ministères (cibler les conseillers des ministres). Mettez plusieurs destinataires pour une même lettre pour les obliger à discuter entre eux. L'implication des élus locaux, l'appui de députés et de sénateurs facilitent la mise sous pression des ministères.



E EXPLOITER LES RÉSEAUX SOCIAUX

Faites part de toutes vos actions sur les réseaux sociaux. Ils sont une puissance mobilisatrice considérable pour vos actions sur le terrain. Avec Internet, il est possible de trouver rapidement du monde pour bloquer un démarrage de chantier par exemple ou d'organiser une opération coup de poing. Vous les mobiliserez aussi pour alimenter une cagnotte en ligne afin de financer vos actions et vos recours juridiques.

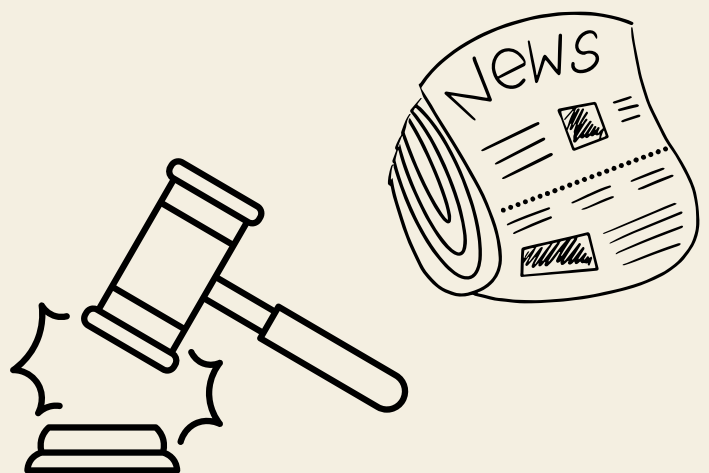
F PASSER À L'ACTION JURIDIQUE !

Si elles sont justifiées, les actions juridiques permettent d'abord de gagner du temps. En plus de vos recours devant le tribunal, il faut encourager les riverains à lancer leurs propres procédures et si c'est possible les aider financièrement en partageant les frais d'avocats. Médiatisez vos recours et annoncez la couleur en disant que vous irez jusqu'à la Cour européenne. N'oubliez pas les procédures d'urgence : référé suspension, référé liberté, référé conservatoire.

En plus des recours contentieux au Tribunal administratif, pensez aux autres juridictions : plainte au procureur de la République, tribunal de grande instance, droits de l'homme (CEDH)... Et si on vous menace d'une plainte, ne soyez pas effrayés : un rendez-vous au tribunal peut-être un excellent moyen d'avoir une couverture médiatique. Bien que très limités, les recours collectifs sont possibles (actions de groupe - Affaire du siècle).

G IMPLIQUER LES MÉDIAS

Alertez la Presse dès le 1er jour et informez là régulièrement de vos actions. Rencontrez les journalistes, invitez-les sur le site du projet, tenez à leur disposition toute la documentation. Vous pouvez aussi leur transmettre les courriers que vous envoyez au porteur de projet, aux administrations, politiques etc.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- Les actions de groupe :

www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/action-de-groupe-27534.html

-Les procédures au Tribunal administratif/ les procédures d'urgence/le déroulement...

www.vie-publique.fr/fiches/269059-comment-se-declenche-une-procedure-devant-le-juge-administratif

- La formation organisée par FNE Île-de-France sur les stratégies de communications